



PROCES-VERBAL
Séance du Conseil général
Date et lieu : 17 mai 2017, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 29 Conseillers généraux

Absent (excusé) : M. Patrick Genoud

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15.

Conseil communal

Présents : M. Daniel Tercier, Syndic, Mme Alexandra Clerc, MM. Daniel Bovigny, Paul-Henri Donzallaz, Sébastien Meyer, Emmanuel Romanens, Patrick Telfser, Christophe Yenni

Absent (excusé) : M. Jean-Noël Gobet, retenu pour raison professionnelle

Secrétaire Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 - approbation
2. Comptes 2016 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3. Comptes 2016 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
4. Règlement de police – présentation et approbation
5. Modification de la limite communale Vuadens/Bulle, secteur du Carry
6. Dissolution de la commission de rédaction du règlement du Conseil général
7. Création de la commission de l'énergie
 - Désignation du nombre de membres
 - Election des membres pour la législature
8. Création de la commission "Vuadens demain"
 - Désignation du nombre de membres
 - Election des membres pour la législature
9. Election du bureau du Conseil général

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

- a) Election du/de la président/e pour une année
- b) Election du/de la vice-président/e pour une année
- c) Election du/des scrutateurs/trices
- d) Election du/des scrutateurs/trices suppléants

10. Divers

Ouverture de la séance par M. Emmanuel Déforel

Monsieur Emmanuel Déforel souhaite la bienvenue aux auditeurs, auditrices et à la presse. Avant d'ouvrir officiellement cette séance, M. Emmanuel Déforel transmet quelques informations importantes pour la bonne marche de la soirée.

Information à l'intention de la presse et du public :

Le public et la presse ne peuvent pas filmer ou enregistrer les débats sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général. Aucune demande dans ce sens n'a été faite.

Pour succéder à notre fidèle Gérard Barbey, Véronique Margueron assume depuis quelques mois déjà la fonction de secrétaire du Conseil général. C'est donc à elle que revient cette tâche.

Informations à l'intention des conseillers généraux :

Les séances du Conseil général sont enregistrées par la secrétaire pour faciliter la tenue du procès-verbal. L'utilisation des micros est obligatoire pour les interventions.

Chacun aura peut-être remarqué le nouveau matériel qui a été installé. D'avantage de micros sont disponibles: ils sont tous actuellement en stand-by. Une simple impulsion à l'arrière et ils sont opérationnels. A la fin de votre intervention, une nouvelle impulsion et ils sont en stand-by.

La séance est officiellement ouverte. La convocation vous est parvenue par messagerie le 3 mai dernier, apparue le 5 mai 2017 dans la Feuille officielle n° 18, sur le site de la commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

Une personne s'est excusée, à savoir M. Patrick Genoud. Afin de confirmer les présences, il est procédé à l'appelé. Résultats : 29 membres présents. Le quorum est atteint et le Conseil général peut valablement siéger.

Avant tout, je me dois d'apporter une précision quant à l'ordre du jour :

L'énoncé du point 8 porte à croire que seule la désignation du nombre de membres et l'élection des membres de la législature sont sujet à décision et élection. Or, la création de la Commission de "Vuadens demain" est bien le premier point à traiter.

Veillez accepter nos excuses pour cette inexactitude.

Y a-t-il d'autres remarques quant à l'ordre du jour ?

Mme Sandy Maillard :

Je suppose que c'est la même chose pour le point 7, création de la Commission de l'énergie ?

M. Emmanuel Déforel :

Non, la création de la Commission de l'énergie a été décidée par le Conseil communal. C'est justement l'inexactitude entre les deux.

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

Aucune autre remarque n'est enregistrée.

1. Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 – approbation.-

Chacun a pu prendre connaissance de ce document.

J'ouvre la discussion. Y'a-t-il des interventions ?

Aucune remarque n'est formulée et le bulletin secret n'est pas demandé. Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 est soumis au vote et est approuvé par le Conseil général par main levée à l'unanimité.

2. Comptes 2016 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, pour la Commission du Foyer.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Je n'ai pas de précisions particulières à vous apporter au sujet des comptes du Foyer St-Vincent en l'état. Ils présentent de ce fait une perte de Fr. 2'004.08.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 35'177.99, celle-ci s'est limitée à Fr. 2'004.09. Nous souhaitons qu'une analyse détaillée de la rentabilité du poste traiteur soit présentée lors du Conseil général de l'automne 2017.

Sur la base du rapport du 03 avril 2017 de la fiduciaire MultiFiduciaire Fribourg SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2016 du Foyer St-Vincent tels qu'ils ont été présentés.

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Emmanuel Déforel remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

M. Michel Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe radical et citoyens a pris note du bon résultat des comptes 2016 du Foyer St-Vincent, notifiant une perte de Fr. 2'004.08 au lieu de Fr. 35'177.99 au budget. Nous demandons toutefois à l'avenir plus de précisions dans l'élaboration du budget, dans la ventilation des montants dans les différents comptes.

En effet, nous avons de grandes différences dans les comparaisons entre le compte et le budget. Je ne citerai que les groupes de comptes dont la différence est supérieure à 20 %, à savoir :

Dans les charges :

- groupe 38, autres charges du personnel : augmentation des charges de Fr. 16'530.- ou 81.5 %

- groupe 40, pharmacie : augmentation des charges de Fr. 26'608.45 ou 29.2 %,

- groupe 41, aliments et boissons : augmentation des charges de Fr. 48'029.- soit 23.7 %

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

- groupe 43, entretien et réparation des immeubles, installation et véhicules : augmentation des charges de Fr. 13'535.- ou 29.1 %
- groupe 45, eau, énergie : diminution des charges de Fr. 25'201.- ou 33 %
- groupe 47, bureau, administration : diminution des charges de Fr. 13'495.- soit 23.3 %
- groupe 49, autres charges d'exploitation : augmentation des charges de Fr. 7'392.- ou 23.8 %

Dans les produits :

- groupe 67, produits cantine, cafeteria : augmentation des produits de Fr. 10'700.- ou 39.6%
- groupe 68, produits des prestations, personnel et à des tiers : augmentation des produits de Fr. 30'465.- ou 52.9%
- groupe 69, contributions et subventions : diminution des produits de Fr. 218'938.- ou 22.5%

Dans l'élaboration d'un budget, selon l'art. 43a du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, l'exactitude fait partie des principes fondamentaux, c'est-à-dire qu'un montant inscrit doit être estimé rigoureusement. La comptabilisation doit se faire sur les positions comptables adéquates et conformément au budget.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Michel Sudan

Aucune autre intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

Les comptes du Foyer St-Vincent sont approuvés à l'unanimité.

3. Comptes 2016 de la commune et du Fonds Louis Guigoz – rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.-

M. Emmanuel Déforel donne la parole à M. Daniel Tercier, Syndic, pour une information.

M. Daniel Tercier :

Mesdames et Messieurs,

A la lecture du résultat du dernier exercice, le Conseil communal a fait une réflexion sur la meilleure utilisation de celui-ci et a également pensé au défi de ces prochaines années. La décision a été prise d'affecter le résultat 2016 à l'achat du Pré de la Cure afin de pouvoir en financer le premier acompte. Le Pré de la Cure (un plan est projeté à l'écran): propriété du Bénéfice curial (21'253 m²), et propriété de GEME (1'821 m²), soit une surface totale de 23'074 m².

Le prix d'achat du terrain a été fixé à Fr. 150.- le m², prix demandé par le Bénéfice curial et GEME.

Le Bénéfice curial est d'accord pour un premier versement de plus d'un million de francs à la stipulation. Le solde du paiement pourra être effectué au fur et à mesure des ventes.

Prix de vente aux particuliers : minimum à Fr. 350.-.

L'entreprise Arsa Repond, génie civil, serait d'accord de construire et de prendre à sa charge les infrastructures de base, et ensuite de se faire rembourser au fur et à mesure des ventes de terrains. La commune avait déjà procédé ainsi lors de la construction du quartier St-Vincent, en collaboration avec la société Gratsa.

Achat : surface 23'074 m² x prix d'achat de Fr. 150.- le m² = un total de Fr. 3'461'100.-.

Vente : 20'000 m² (déduction faite des routes et des espaces verts) x Fr.350.- le m² = 7 millions.

Frais : équipement de base + PAD estimés à Fr. 100.- le m² = Fr. 2'307'400.- + commission de 3 % sur le prix de vente de Fr. 7'000'000.- pour la promotion et la vente des terrains Fr. 210'000.- = total de Fr. 2'517'400.-.

Coût total récapitulé : Fr. 3'461'100.- + Fr. 2'517'400.- = Fr. 5'978'500.-

Bénéfice escompté : Fr. 1'021'500.-.

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

Le Conseil communal souhaite développer un quartier qui s'intègre dans le site déjà bâti, avec des maisons familiales, des appartements en terrasse, quelques villas individuelles. Pas de toits plats, et une hauteur maximale des constructions de 9.5 m.

Le Conseil communal a affecté le bénéfice réalisé en 2016 à la constitution d'une provision de Fr. 1'500'000.- en prévision du premier acompte à verser pour l'achat du terrain du Pré de la Cure.

Une séance extraordinaire du Conseil général sera agendée en septembre afin de présenter les dossiers d'investissement qui vous seront probablement soumis lors de la prochaine séance des budgets, notamment le Pré de la Cure, la traversée du village VALTRALOC, le captage des sources de la Benda, l'assainissement de la route des Colombettes (secteur le Bugnon - le Rialet), la mise en séparatif des eaux usées, le renouvellement de l'eau potable les Combes, la création d'une petite salle de gym et d'une bibliothèque, la rénovation de la salle de sport, le chemin des améliorations foncières des Angles.

Au vu des investissements importants qui se profilent à l'horizon 2019-2020, le Conseil communal n'est pas favorable, pour l'instant, à une diminution de l'impôt, mais souhaiterait investir dans les infrastructures du village pour le bien-être des citoyens.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Daniel Tercier et donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Le résultat net des comptes 2016 : Fr. 8'752.75 de bénéfice pour un total des charges de Fr. 10'344'618.-.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Alors que le budget de fonctionnement de la commune prévoyait un bénéfice de Fr. 1'695.20, les comptes présentent un excédent de produit de Fr. 1'492'857.95.

Cet écart surprenant et important par rapport au budget 2016 s'explique par une très bonne maîtrise des charges, inférieures de Fr. 500'000.-, une croissance des recettes d'impôts de Fr. 900'000.- provenant essentiellement de l'impôt des personnes physiques, soit Fr. 600'000.-.

Le bénéfice de l'exercice 2016 a permis la constitution d'une réserve de Fr. 1'500'000.- pour l'éventuelle acquisition du Pré de la Cure, objet soumis à l'approbation du Conseil général lors d'une prochaine séance.

Le budget des investissements prévoyait des investissements totaux de Fr. 5'068'000.-, alors que ceux-ci n'ont été réalisés qu'à concurrence de Fr. 1'038'898.10.

Nous sommes d'avis que la situation financière de la commune et la conjoncture devrait permettre d'accélérer la cadence des investissements prévus. Par conséquent, nous invitons la commune à déterminer une stratégie ad hoc dans ce but.

Sur la base du rapport du 10 avril 2017 de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2016 de la commune de Vuadens tels qu'ils ont été présentés.

Au nom de la Commission financière :

Alain Moradpour, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. Emmanuel Déforel remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

M. Michel Sudan :

Mesdames et Messieurs,

Le groupe radical et citoyens félicite le Conseil communal et son personnel pour la bonne gestion des comptes, présentant un résultat positif de Fr. 8'752.75. En réalité, le bénéfice se monte à Fr. 1'492'857.95.

En effet, une réserve de Fr. 1'500'000.- a été créée pour le Pré de la Cure et des amortissements supplémentaires de Fr. 36'794.20 ont été effectués. Le bénéfice 2015 se montait quant à lui à Fr. 979'806.48. La dette par habitant a diminué au cours de cet exercice de Fr. 1'663.12 à Fr. 941.64.

Au bilan, nous avons des réserves, outre les Fr. 1'500'000.- pour le Pré de la Cure, de Fr. 2'249'671.30 pour l'eau et l'épuration, de Fr. 930'000.- pour l'édilité, et de Fr. 577'831.40 pour le PAD, PAL, les Kà.

Toutefois, la commune prévoit des investissements d'environ Fr. 3'000'000.- pour 2017, plusieurs millions pour 2018 pour VALTRALOC et les captages de la Benda. A ce jour, une dette de Fr. 1'000'000.- coûte, intérêts de la dette et amortissements, environ 3% soit Fr. 30'000.-.

Dans les futurs revenus, je ne citerai pas l'impôt que nos autorités nous avaient prédit lors de l'assemblée communale du 26 septembre 2012 lié à l'exploitation de l'entreprise Bumotec.

Investissons, amortissons au-delà de l'obligatoire, mais n'oublions pas que notre coefficient d'impôts sur le revenu de 87.8 figure au 20^{ème} rang sur 25 dans le classement des communes gruériennes.

Nos voisins, Vulruz et Sâles, ont un coefficient respectivement fixé à 79 et 80. Le taux moyen des communes de la Gruyère se monte à 81.76. Une réduction de 1 point équivaut à Fr. 56'388.-. Les 6 points, pour être dans la moyenne, représenteraient Fr. 338'328.-.

Au moment où la commune envisage le rôle de promoteur, il serait temps de penser pas seulement à la vente de terrains à un prix abordable tenant compte de la valeur du marché régional, mais également à un taux d'impôts concurrentiel.

Selon l'Art. 7, lettre e de notre règlement et 10 lettre e de la Loi sur les communes, la fixation du taux de l'impôt figure dans les attributions du Conseil général.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Michel Sudan, et donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, A mon tour de féliciter le Conseil communal pour cet exercice, et de relever surtout le très gros travail qui a été accompli ces dernières années pour réduire le niveau d'endettement de la commune.

Je dois avouer que je n'en étais pas véritablement conscient avant de me pencher plus sérieusement sur les comptes dans le cadre de la Commission financière. Comme relevé par M. Michel Sudan, on a effectivement une dette qui a fortement baissé, vraisemblablement du reste que si l'opération du Pré de la Cure se déroule comme elle est planifiée, nous pourrions nous retrouver avec une dette équivalente plus ou moins à 0 au terme de l'exercice 2017.

Un gros travail a été effectué, mais un gros écart comme cela a été relevé est constaté entre le budget, la planification financière et les comptes. Honnêtement, je pense que l'on budgète de manière très conservatrice dans la commune : on pourrait peut-être avoir un budget qui correspond un peu plus à la réalité, mais c'est une remarque que l'on reprendra cet automne.

Quant à la planification financière, elle est largement inspirée par le canton, mais je pense qu'en ce qui concerne les 3^{ème} et 4^{ème} années de la planification financière, on peut purement et simplement la jeter. Elle ne sert à rien : elle ne donne même pas une indication sur la direction que prend la commune, et elle indique systématiquement vers le bas quels que soient les chiffres qu'on entre et quelle que soit l'évolution réelle.

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

Si je prends la parole, ce n'est pas pour cela. C'est d'abord pour reconnaître qu'avec un bénéfice cette année de 1.5 million, l'année dernière de 1 million, on est vraisemblablement dans une situation où il y a un bénéfice structurel de la commune. On n'est pas simplement sur une évolution de conjoncture liée au revenu mais où la commune réalise un bénéfice. Avec 1 million d'investissements réalisés alors que 5 étaient prévus, on est aussi dans une situation où l'on pourrait considérer qu'il faut un peu accélérer le rythme des investissements.

Par conséquent, la question d'une baisse d'impôts se pose forcément. Je ne suis pas surpris de ce que vient de nous dire M. Michel Sudan, mais je pense que le Conseil communal a raison dans cette affaire et la Commission financière lorsqu'elle dit que, dans cette situation et compte tenu de la liste des investissements à réaliser qui nous ont été présentés, la priorité des priorités est de réaliser les investissements sur de l'argent que l'on a et pas forcément en recourant à l'impôt et en servant ensuite des intérêts. Et c'est une fois que ces investissements ou la plupart d'entre eux auront été réalisés que l'on pourra se poser la question de baisser l'impôt.

Baisser les impôts aujourd'hui, c'est courir le risque de ralentir les investissements et de ne pas faire, pour des motifs financiers, ce qui serait aujourd'hui nécessaire de faire en matière de qualité de vie de la commune, et de courir le risque ensuite d'avoir de la peine à relever les impôts. Autour de nous, nous avons beaucoup trop d'exemples de communes qui ont baissé l'impôt de manière un peu à la légère, qui se sont trouvées dans de grosses difficultés financières et qui ont remonté ensuite les impôts avec tout le mécontentement que cela suscite dans la population.

J'ai le sentiment que ce que propose le Conseil communal et ce que propose la Commission financière, à savoir d'accélérer sérieusement les investissements, c'est la bonne stratégie. Mais cela implique évidemment que le Conseil communal peut-être reçoive ou donne des mandats externes pour augmenter le rythme de ces investissements, mais en tout cas qu'une priorité absolue soit mise là-dessus car sur les 5 millions d'investissements prévus, il y a 2 millions pour le bâtiment de l'édilité, où l'on a pris des retards mais où vraisemblablement les coûts tomberont cette année, mais il y a 2 millions pour des motifs divers et variés qu'on devrait en fait accélérer.

Je pense que le résultat de ces comptes donne une chance incroyable au Conseil communal de changer de logique, où l'on comptait chaque franc, où l'on devait à tout prix faire baisser le niveau de la dette. On peut entrer dans une logique où il faut faire des investissements utiles, nécessaires et intelligents, mais les faire maintenant, c'est-à-dire les faire tant que l'on a une certaine marge de manœuvre.

Et si l'on veut faire un geste, il y a une position sur laquelle on peut faire un petit signe pour les familles. C'est la position qui est liée aux frais scolaires : cela coûte Fr. 25'000.- à la commune, c'est Fr. 100.- que l'on demande par enfant qui va à l'école de Vuadens. On pourrait faire comme geste, assez raisonnable selon moi, de supprimer ces Fr. 100.- de frais scolaires et que la commune les offre. C'est quelque chose qui me paraît assez ciblé et raisonnable (je vous rassure, je n'ai plus d'enfants à l'école primaire) mais cela me paraît aller dans le bon sens et cela ne coûte pas les yeux de la tête. Et si une fois, on voulait les réintroduire, cela serait possible sans provoquer une crise dans tout le village comme cela provoquerait avec une hausse d'impôts.

Je vous invite à approuver les comptes, mais aussi à réfléchir sérieusement en vue de la séance du budget s'il n'est pas beaucoup plus intelligent de soutenir le Conseil communal, de l'encourager à faire les investissements nécessaires plutôt que de discuter trop tôt sur une baisse d'impôts.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Christian Levrat et donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

On avait préparé au sein du groupe PDC aussi une intervention dans le sens des discussions de ce soir. On va vous l'épargner : je pense que certains chiffres ont été déjà donnés, je ne veux pas en faire lecture complète.

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

Au sein du groupe PDC, nous avons eu la même discussion par rapport à une éventuelle baisse d'impôts. On fait les mêmes constatations : cela nous réjouit, à savoir que l'on fait 1.5 million de bénéfice cette année avant réserves. On avait déjà fait un bénéfice de 1 million l'année passée aussi avant réserves. On a fait un petit calcul depuis 2010 : cela fait grosso modo 10 millions cumulés, si on extrait tous les amortissements supplémentaires et les réserves qui ont été faits en extra sur les bénéfices qui ont été comptabilisés. On a aussi la même constatation par rapport au taux d'imposition : Vuadens a un taux de 87.8, on est au 20^{ème} rang sur 25 communes aujourd'hui, sachant que Bulle est à 74.3, Vaulruz commune voisine 79 et Sâles à 80 cts.

Aujourd'hui avec 87.8, le groupe PDC pense qu'il y a une échelle à trouver, un bon niveau à trouver s'il y a lieu d'entrer en discussion par rapport à une éventuelle baisse d'impôts. Faut-il mettre le curseur au bon endroit.

C'est trop vite aujourd'hui de parler de baisse d'impôts, mais je crois que c'est le moment d'ouvrir la discussion à ce sujet, en pesant les investissements qui vont venir et en pesant les recettes fiscales qui sont plus ou moins établies sur le moyen terme. Je pense, et c'est la position du groupe PDC, que c'est le moment d'ouvrir la discussion et d'en tenir compte dans le futur établissement de budget, éventuellement même déjà cet automne sachant que l'on doit faire lecture d'un budget pour l'année suivante.

Nous avons aussi évoqué le sujet des Fr. 25'000.- qui sont les recettes de l'écolage facturé aux enfants scolarisés du village. On rejoint aussi cette position d'étudier sa suppression. C'est un joli geste pour la commune, pour les enfants du village de remettre une fois en question cette taxe d'écolage qui n'a plus vraiment son sens au vu des recettes fiscales et du résultat de la commune actuellement.

Je ne fais pas lecture complète du rapport, vous l'avez compris, cela rejoint le sens du groupe PLR et sur une partie du groupe socialiste.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Vincent Genoud.

M. Vincent Genoud :

Mesdames, Messieurs,

J'aimerais revenir sur cette situation concernant les investissements. A la lecture du tableau récapitulatif "Contrôle des investissements au 31.12.2016", je relève que le montant total des crédits s'élève à plus de 20 millions. Sur cette liste, nous constatons que les crédits les plus anciens ont été votés en 2001. Pour certains de ces crédits, des montants sont encore ouverts et restent disponibles à la fin 2016. Je prends pour exemple un crédit voté le 25 mai 2009 intitulé "construction collecteur au Maupas" pour un montant de Fr. 300'000.-, utilisé fin 2016 Fr.173'273.- encore disponible Fr. 126'726.-.

Serait-il possible d'obtenir de la part du Conseil communal pour la prochaine séance du Conseil général des informations plus précises sur l'état d'avancement et de réalisation de ces investissements et les raisons pour lesquelles, pour certains crédits votés il y a de cela plus de 13 ans, des montants n'ont pas été totalement utilisés et restent encore disponibles.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Vincent Genoud.

Aucune autre intervention n'étant demandée, M. Emmanuel Déforel clôt la discussion.

Le vote peut avoir lieu et le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

Les comptes 2016 de la commune et du Fonds Louis Guigoz sont acceptés à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

4. Règlement de police – présentation et approbation.-

Comme annoncé dans le message du Conseil communal, je vous rappelle que ce règlement devra encore obtenir l'aval des instances cantonales. Ce soir, nous nous prononçons donc sur réserve de cette approbation et je donne la parole à M. Daniel Bovigny.

M. Daniel Bovigny :

Mesdames, Messieurs,

La première question qui se pose est pourquoi instaurer un règlement de police ?

Nous avons en effet la chance d'habiter dans une commune où il existe une qualité de vie indéniable, dans laquelle il est plutôt rare de rencontrer des problèmes tels que ceux que l'on peut vivre dans une grande ville.

Alors pourquoi le Conseil communal vous propose-t-il ce soir de légiférer en la matière ? Vous dire que de nombreuses autres communes en possèdent un n'est pas un argument suffisant et je ne vous le servirai pas. Alors voici quelques éléments qui nous ont incités à vous proposer ce règlement de police qui a été rédigé en termes relativement généraux.

Malgré le tableau idyllique dessiné, nous constatons depuis ces dernières années une augmentation des incivilités au centre du village. Rien de très grave, mais tout de même quelques dégâts aux alentours des bâtiments scolaires.

Un autre phénomène apparu surtout depuis la construction de la nouvelle place de parc près de l'école : nous constatons la présence de plus en plus grande de voitures ventouses, de celles qui parquent durant une journée entière, voire une semaine ou plus parfois.

Il vous est certainement déjà arrivé de devoir chercher à certains moments assez longtemps avant de trouver un endroit où se parquer. Certains jours, on se croirait presque en ville de Bulle.

Le seul moyen de réguler cela est de limiter le temps de parcage. Dans le règlement d'exécution que nous devons établir si le règlement de police est accepté tel quel, le Conseil communal est d'avis de délimiter une zone bleue avec un secteur à 2 heures comme c'est déjà le cas à la gare et un autre à 3 heures.

Mais si on légifère, il faut aussi se donner les moyens d'effectuer des contrôles et le cas échéant de pouvoir amender ce qui n'est pas possible sans base légale.

Il ne s'agit en aucun cas d'instaurer un état policier ni d'engager des gros bras d'une entreprise de police privée pour patrouiller à longueur de journée sur le territoire de notre commune, mais bien de donner la possibilité à l'Exécutif de prendre toutes mesures visant à prévenir les actes d'incivilité et à pouvoir réagir si l'on constate que des véhicules squattent trop longtemps les places de parc du centre du village.

Je tiens encore à signaler que, dans le cadre du prolongement prévu de la ligne de bus MOBUL (ce sera pour la fin de l'année), nous étudions la possibilité de mettre en place un parc longue durée et/ou un Park & Ride dans le secteur du Bois-du Pâquier près de la déchetterie, au futur terminus de la ligne, ceci afin de favoriser la mobilité douce et permettre surtout aux utilisateurs des transports publics qui habitent assez loin du centre de se parquer durant une journée voire plus.

Le Conseil communal vous invite donc à adopter ce règlement tel qu'il vous est proposé.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Daniel Bovigny. Il ouvre la discussion et donne la parole à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

Une question pour le Conseil communal : dans le règlement, il est dit que l'Exécutif fera certainement appel à une entreprise de surveillance. Quel serait le coût de cette société de surveillance ?

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

M. Daniel Bovigny :

Ce n'est pas dit tel quel : il y a une possibilité de, par exemple, faire appel. C'est un règlement en termes généraux comme indiqué auparavant. Nous ne sommes pas entrés en contact avec une entreprise de surveillance pour l'instant. Nous avons eu une proposition de la Ville de Bulle, suite à une demande de la commune de Broc, qui a contacté les communes voisines afin de savoir si l'on avait de l'intérêt à ce que la ville de Bulle nous fournisse à temps partiel un agent ou policier de ville. C'est le seul contact pour l'instant que l'on a eu, on ne sait pas le prix ni le coût, nous n'avons pas été jusque-là.

Comme je vous l'ai dit avant, si ce règlement est accepté tel quel, il faudra établir un règlement d'exécution. Ensuite, et c'est stipulé dans un article, cette possibilité est donnée d'engager si l'on veut quelqu'un : cela peut être une commune voisine ou une police privée. Mais on doit, pour ce faire, passer devant le Conseil général. Cela doit être adopté par le Conseil général si l'on crée un contrat avec une entreprise ou avec une autre commune.

M. Emmanuel Déforel passe la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Désolé de reprendre la parole sous ce nouvel objet mais cela porte précisément sur cet article 5, alinéa 2, sur la possibilité de déléguer à des tiers les tâches de contrôle.

Je ne saurais vous cacher un certain scepticisme à l'idée de voir Phoenix ou je ne sais quelle société de sécurité déambuler dans le village, procéder à des contrôles d'identité comme vous le prévoyez à l'article 7 ou demander l'accès à la propriété de particuliers pour contrôler la conformité de la niche du chien.

Honnêtement, j'ai quelques réserves par rapport à cela. J'ai le sentiment que ce règlement part d'une bonne intention : c'est dire, mettons un terme aux comportements qui posent problème et qui au final nous font perdre de la qualité de vie. Mais si le résultat de tout cela, c'est que l'on a Phoenix, Securitas ou je ne sais qui, qui commence à coller des amendes à la bonne dame qui va acheter ses légumes à la COOP ou à celle qui va acheter du pain à la boulangerie parce qu'elle n'a pas mis son disque de stationnement, je ne suis pas sûr que l'on ait gagné grand-chose en matière de qualité de vie.

Moi, je plaide pour une application un peu pleine de bon sens dans ce règlement. J'ai le sentiment que, aussi longtemps que l'on n'a pas VALTRALOC qui est en place, que l'on n'a pas réaménagé la place du village, ce n'est pas une très bonne idée de commencer à mandater des privés qui vont coller tout ce qui est en dehors des cases, et qu'à la fin, on sera les premiers à s'en plaindre, qu'on se retrouvera ici pour dire "enfin cela n'est pas possible" et qu'il serait peut-être urgent d'attendre dans ce domaine-là. Je n'ai pas d'opposition sur le principe au règlement : je note simplement que si vous passez un contrat avec une société privée, celui-ci doit être soumis au Conseil général et à ce stade et dans l'état actuel du village, moi je m'y opposerais, car de temps en temps, il y a un problème, il y a 3 voitures ventouse, mais on ne va pas pourrir la vie de toute la population avec des amendes et des règlements excessifs pour lutter contre 3 voitures ventouses. Donc il faut faire preuve de mesure, je trouve, dans l'application de ce règlement. Ceci-dit cela est un tir préventif.

M. Daniel Bovigny :

Ce sont des remarques d'ordre général et on tâchera d'en tenir compte. Merci

Aucune autre remarque ou question n'étant formulée, la discussion est close. L'objet est soumis au vote. Le bulletin n'est pas requis. Le Conseil général se prononce donc par main levée.

Le règlement de police est accepté par 28 voix (1 abstention).

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

5. Modification de la limite communale Vuadens/Bulle, secteur du Carry.-

M. Emmanuel Déforel donne la parole à M. Daniel Tercier, Syndic.

M. Daniel Tercier :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez reçu le message pour cet échange mètre pour mètre entre la commune de Vuadens et la commune de Bulle. Toutes les personnes concernées ont signé cette modification de limites. Il ne reste plus que la commune de Vuadens et je vous encourage à l'accepter.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Daniel Tercier et ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant s'exprimer, la discussion est close. L'objet est soumis au vote, et le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

La modification de la limite communale Vuadens/Bulle, secteur du Carry est acceptée par main levée à l'unanimité.

6. Dissolution de la commission de rédaction du règlement du Conseil général.-

Chacun détient désormais un exemplaire de notre règlement définitif, celui-ci ayant été approuvé par la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts le 22 janvier dernier.

Le bureau vous propose la dissolution de sa commission de rédaction avec remerciements à ses membres pour leur excellent travail.

M. Emmanuel Déforel ouvre la discussion. Personne ne souhaitant s'exprimer, l'objet est soumis au vote. Le bulletin n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

La dissolution de la commission de rédaction du règlement du Conseil général est acceptée à main levée à l'unanimité.

7. Création de la commission de l'énergie, désignation du nombre de membres, élection des membres pour la législature.-

Désignation du nombre de membres :

M. Emmanuel Déforel donne la parole à M. Daniel Bovigny

M. Daniel Bovigny :

En premier lieu, nous tenons à vous rappeler qu'il y a une obligation légale d'introduire une commission de l'énergie ou pour le moins d'intégrer cette thématique dans une commission existante, par exemple la commission d'aménagement.

Le Conseil communal a opté pour la 1^{ère} version, à savoir la création d'une commission de l'énergie, notamment à raison de la surcharge de travail que cela aurait engendré pour la commission d'aménagement qui sera fortement sollicitée ces prochaines années.

Il s'agissait aussi de permettre à d'autres personnes impliquées dans ce domaine ou intéressées par l'énergie de s'engager sur le plan communal.

Les défis qui attendent ces 7 personnes, 2 conseillers communaux, moi-même qui suis en charge de l'énergie et M. Patrick Telfser qui est en charge de l'aménagement et qui fera le lien avec la commission de l'aménagement, et 5 autres conseillers généraux (c'est ce que nous proposons) ou il y a la possibilité de prendre des personnes qui ne sont pas forcément au Conseil général, donc les défis qui attendent ces personnes sont nombreux.

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

Je peux vous en citer quelques-uns, mais la liste n'est pas exhaustive :

- donner son avis sur les développements envisagés dans le domaine de la fourniture d'énergie, par exemple le courant ou le chauffage
- le développement de surfaces photovoltaïques sur les bâtiments communaux, comme aussi au nouveau local de voirie (c'est en train de se faire)
- le développement de la distribution de chauffage à distance : on a déjà un chauffage à distance qui chauffe 4 à 5 bâtiments mais on peut l'augmenter, le modifier. C'est aussi en lien avec la transformation de l'ancien local des pompiers
- donner des idées de développement possible dans ce domaine, d'options que pourraient prendre la commune en vue d'obtenir le label « cité de l'énergie » dans lequel nous nous sommes engagés fin 2016
- participer au remaniement du plan communal des énergies

Il y a une foule d'activités qui attendent cette commission et qui sont nécessaires pour la commune. La commune est déjà en bonne voie malgré cela dans le domaine de l'économie de l'énergie avec notamment le remplacement des ampoules de l'éclairage public et l'extinction de ceux-ci durant une partie de la nuit. Mais il reste encore à faire et nous comptons sur cette nouvelle commission ainsi que sur notre ingénieur en énergie qui a été engagé dans le cadre de « Cité de l'énergie », M. Yves Meuwly du bureau RWB de Broc, qui nous accompagne durant tout le processus. Relever ces nombreux défis qui nous attendent au cours des années à venir est aussi un challenge pour nous.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Daniel Bovigny.

Cette commission est obligatoire et dépend de l'Exécutif. Le bureau a rejoint la proposition de 7 membres retenus par le Conseil communal, à savoir, 2 membres du Conseil communal et 1 membre issu de chaque groupe interne ou externe au Conseil général. Nous proposons donc de fixer le nombre de membres du Conseil général à 5.

La discussion est ouverte et la parole est donnée à M. Vincent Genoud.

M. Vincent Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi simplement une remarque par rapport à ce point à l'ordre du jour. Effectivement le groupe Mouvement Indépendant est très heureux de pouvoir présenter un candidat de valeur. Par contre, nous étions un peu surpris d'être informés sur la création de cette commission simplement à la réception de l'ordre du jour. Pour éventuellement présenter également les responsabilités ou les engagements de la/des personne/s qui est/sont présentée/s ce soir ou des personnes qui seront membres de cette commission, nous n'avons pas eu beaucoup d'informations ou d'éléments plus ou moins objectifs qui pourraient justifier ou motiver les personnes à se présenter comme membres de cette commission.

C'est simplement une remarque : je trouve qu'on aurait peut-être dû être informé de manière un peu plus anticipée pour pouvoir présenter également le rôle de cette commission de manière un peu plus détaillée.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Vincent Genoud, et donne la parole à M. Daniel Bovigny pour un complément à apporter.

M. Daniel Bovigny :

Effectivement, cela a peut-être échappé. Il y a eu une information, mais c'est simplement sur le fait qu'il y est une création, je crois une petite information qu'ont eue les chefs de groupe sauf erreur, il y a déjà un certain temps. Mais ce n'était pas une information très complète. Effectivement, j'aurais peut-être dû préparer ce papier ou le faire parvenir plus vite. On corrigera cela la prochaine fois.

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

La parole n'étant plus demandée, M. Emmanuel Déforel clôt la discussion. L'objet est soumis au vote, et le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée. La désignation du nombre de membres à 5 est acceptée à main levée à l'unanimité.

Election des membres pour la législature :

Les groupes proposent :

- pour le PLR et citoyens : M. Christophe Catillaz
- pour l'UDC : M. Florian Genilloud
- pour Le Mouvement Indépendant : M. Alain Haymoz
- pour le PDC : M. Claude Oberson
- pour le Parti Socialiste : M. Jonas Ottiger

Etant donné que 3 candidats sont externes du Conseil général, est-ce que quelqu'un désire les présenter ou y a-t-il d'autres propositions ?

Ce n'est pas le cas. Dès lors, M. Emmanuel Déforel déclare élus M. Christophe Catillaz, M. Florian Genilloud, M. Alain Haymoz, M. Claude Oberson et M. Jonas Ottiger.

Félicitations à chacun.

8. Création de la Commission "Vuadens demain", désignation du nombre de membres, élection des membres pour la législature.-

Création de la Commission "Vuadens demain" :

Après quelques discussions et un changement de nom, le bureau propose la création de ce nouveau groupe de travail.

M. Emmanuel Déforel ouvre la discussion et donne la parole à Mme Sandy Maillard.

Mme Sandy Maillard :

Mes chers collègues,

S'il est un consensus fabuleux auquel les Conseillers généraux de Vuadens seront finalement parvenus, il s'agit bien de celui touchant à la commission dont nous proposons ce soir la création, "Vuadens demain".

Le besoin de mettre sur pied une commission supplémentaire qui réfléchisse à la vie de notre bien-aimé village, dans une vision locale comme globale, immédiate comme tournée vers l'avenir, est apparue dès notre entrée en fonction.

Après moult discussion, nous nous sommes mis d'accord sur une commission qui détermine les thèmes prioritaires du village concernant son actualité et son développement sur la base de la planification prévue par nos Conseillers communaux.

Pour la constituer, chaque groupe de notre Conseil fut appelé à proposer jusqu'à 2 candidats. Il semble que leurs nombres s'élèvent ce soir à 7.

Avant de passer au vote de création de la commission "Vuadens demain" ainsi qu'à l'élection de ses membres, permettez-moi de faire un brin de littérature et un brin d'humour en vous citant un désormais très célèbre proverbe "Tout vient à point à qui sait attendre".

M. Emmanuel Déforel remercie Mme Sandy Maillard.

La parole n'étant plus demandée, M. Emmanuel Déforel clôt la discussion. L'objet est soumis au vote, et le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

La création de la commission "Vuadens demain" est acceptée à main levée à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

Désignation du nombre de membres :

Lors de sa séance du 18 avril dernier, le bureau avait d'abord retenu un nombre de 5 membres, un par groupe. Depuis, plusieurs groupes ont marqué leurs préférences pour une solution élargie. Après concertation, le bureau vous propose une commission composée de 7 membres.

M. Emmanuel Déforel ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Le Conseil général se prononce par main levée.

Le nombre de membres de la commission « Vuadens demain » est fixé à 7 et est accepté à main levée à l'unanimité.

Election des membres pour la législature :

Les groupes proposent :

- pour le PLR et citoyens : Mme Sandy Maillard
- pour l'UDC : M. Jérôme Moret
- pour le Mouvement Indépendant : MM. Vincent Genoud et Stéphane Wyssmüller
- pour le PDC : M. Noam Rey
- pour le Parti Socialiste : Mme Martine Ducrest Levrat et M. Dominique Ropraz

Y'a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Dès lors, M. Emmanuel Déforel déclare élus Mme Ducrest Levrat Martine, M. Genoud Vincent, Mme Maillard Sandy, M. Moret Jérôme, M. Rey Noam, M. Ropraz Dominique, M. Wyssmüller Stéphane.

Félicitations à chacune et chacun.

9. Election du bureau du Conseil général .-

- a) Election du/de la président/e pour une année**
- b) Election du/de la vice-président/e pour une année**
- c) Election du/des scrutateurs/trices**
- d) Election du/des scrutateurs/trices suppléants**

a) Election du/de la président/e pour une année :

Comme chacun le sait, les mandats de président et vice-président se limitent légalement à une année. Pour rappel, lors de la mise sur pieds du Conseil général, les groupes se sont mis d'accord sur le principe d'un tournus.

Cette année, pour le poste de président, le groupe UDC propose M. Christophe Pittet. Présenté et élu l'année dernière, à la vice-présidence, devenu papa depuis, je ne le présente plus.

M. Emmanuel Déforel ouvre la discussion.

Aucune autre proposition n'était faite, M. Christophe Pittet est déclaré élu à la présidence du Conseil général.

Bravo !

b) Election du/de la vice-président/e pour une année :

Pour la vice-présidence, le groupe socialiste propose M. Jean-Luc Thomas.

Président de notre séance constitutive, depuis de nombreuses années, M. Jean-Luc Thomas est actif au sein de différentes commissions. Bien connu également, je ne le présenterai pas d'avantage.

M. Emmanuel Déforel ouvre la discussion sur cette élection.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Jean-Luc Thomas est déclaré élu à la vice-présidence du Conseil général.

Bravo !

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

c) Election du/des scrutateurs/trices :

M. Jean-Luc Thomas occupant la fonction de scrutateur, sa place est à repourvoir. Le groupe socialiste propose Mme Martine Ducrest Levrat.

Mme Martine Ducrest Levrat siégera dorénavant à la commission « Vuadens demain ». Habitante de notre beau village depuis de nombreuses années, elle est également bien connue.

M. Emmanuel Déforel ouvre la discussion.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Martine Ducrest Levrat est déclarée élue scrutatrice du Conseil général.

Bravo !

d) Election du/des scrutateurs/trices suppléants :

Aucuns membres sortants n'ayant accédés à un autre poste, cet objet ne sera pas traité.

10. Divers .-

Joint à la convocation, vous avez reçu une invitation du triage forestier. M. Emmanuel Déforel ne peut qu'encourager à accepter cette invitation.

La parole est donnée à M. Jacques Chollet, forestier.

M. Jacques Chollet :

Mesdames, Messieurs,

Lors de cette matinée, nous aurons l'occasion de présenter les personnes qui œuvrent à la bonne marche de notre Triage forestier, ainsi que notre structure de gestion des domaines forestiers.

Ce sera pour moi l'occasion de vous exposer les grands principes de cette gestion forestière et nous poursuivrons la matinée par plusieurs démonstrations dans le terrain. Enfin, nous conclurons la matinée par un apéritif, qui vous sera servi en forêt bien entendu.

Je précise également que cette matinée aura lieu par tous les temps.

Vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat communal ou pour les personnes qui se seraient décidées ce soir, vous pouvez passer directement chez moi.

Merci de votre attention.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Jacques Chollet, et donne la parole à M. Daniel Tercier, Syndic.

M. Daniel Tercier :

Lors de la dernière séance du Conseil général, la commission financière nous a demandé de solliciter l'Association des communes fribourgeoises afin d'obtenir une étude comparative en matières salariales avec d'autres communes du canton.

Dans sa réponse à notre courrier, l'Association des communes fribourgeoises nous a répondu qu'elle va mettre à jour l'étude comparative salariale des principaux postes communaux, étude effectuée en 2006. Les résultats de cette étude sont attendus pour le début de l'automne.

M. Fabrice Brodard nous a posé 2 questions :

- Comment se fait-il que les dépenses liées au projet « Pré de la Cure » ne figure nulle part ?

Il n'y a pas eu de dépenses pour ce projet jusqu'à aujourd'hui, si ce n'est quelques heures de vacation.

- Comment le Conseil communal entend associer le Conseil général et plus largement la population à ce projet ?

Je vous ai annoncé qu'une séance aura lieu au mois de septembre pour le Conseil général, et ensuite une séance d'informations sera aussi proposée à la population.

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

M. Emmanuel Déforel remercie M. Daniel Tercier, et donne la parole à M. Christophe Pittet.

M. Christophe Pittet :

Tout d'abord, je souhaite vous remercier pour votre confiance et j'accepte la tâche que vous m'avez confiée avec sérieux et motivation.

Natif de Vuadens, j'ai toujours participé activement à la vie associative de notre beau village. Cet enthousiasme, je le mets au service de notre commune pour cette année de présidence. J'espère présider des débats constructifs empreints de bon sens et de pragmatisme.

Un Législatif communal n'est pas le lieu pour des affrontements partisans. Notre mission est de trouver les meilleures propositions possibles pour le bon fonctionnement de notre commune.

La bonne collaboration établie entre le Conseil communal et le Conseil général durant l'année écoulée est à relever et doit continuer.

Pour finir, je tiens à remercier notre président sortant, M. Emmanuel Déforel (Manu) : tu as eu la grande tâche d'être le premier président de notre nouveau Conseil général. Tu as relevé ce défi avec maîtrise et professionnalisme. Un grand merci pour ton engagement.

Enfin merci à toutes et à tous pour votre disponibilité et votre travail.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Christophe Pittet. Il passe la parole à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

Il s'agit d'une question au Conseil communal, au sujet de la nouvelle place de parc située entre l'école et l'église, et plus particulièrement la place « handicapée ».

Je me fais, dans le cas présent, le porte-parole d'un citoyen. Il m'a fait part que la bordure se trouvant du côté Moléson n'était pas judicieuse. En effet, en sortant de la voiture avec des cannes, ou si l'on doit placer la chaise de personnes à mobilité réduite à côté de la voiture, cette bordure est plutôt gênante.

Il est vrai toutefois que cette place répond à la réglementation qui demande une largeur de 3.30 mètres, soit 80 cm de plus qu'une place normale.

Merci au Conseil communal, en son nom, d'étudier ce problème.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Michel Sudan, puis donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Je m'adresse au Conseil communal :

Lors de l'assemblée communale du 4 décembre 2013, une demande de crédit pour l'étude et la réalisation de zones 30km/h dans le village avait été refusée.

Qu'en est-il aujourd'hui de l'amélioration de la sécurité sur nos routes communales ? Un autre projet a-t-il éventuellement été étudié ?

La sécurité de nos enfants qui se rendent à l'école est primordiale, ce qui ne peut malheureusement aujourd'hui pas être garanti partout dans le village. La route des Combes est un exemple flagrant : route étroite, sans trottoir, beaucoup de transit d'habitants du quartier du Carry depuis Bulle.

Dans un souci d'agir vite et de parer au plus pressé, le groupe PDC propose que la commune investisse dans un premier temps dans de nouveaux indicateurs de vitesse mobile. Il nous semble que ces appareils sont efficaces et font lever le pied aux automobilistes. Cela permettrait d'amener rapidement une amélioration tout en attendant la réalisation de projets plus concrets et plus sûrs.

M. Emmanuel Déforel remercie M. Alain Genoud, et donne la parole à Mme Isabelle Seydoux.

Mme Isabelle Seydoux :

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

Le Mouvement Indépendant avait le même type d'information qui vient d'être formulé par le PDC. En l'occurrence, on s'inquiète aussi de la sécurité au niveau des routes communales.

Je vais relater ce que j'avais préparé : lors de l'assemblée du 4 décembre, comme signalé, un crédit d'étude avait été demandé de manière globale sur l'étude et la réalisation d'un projet de zones 30km/h.

Ce projet n'était pas très bien ficelé, pas très judicieux dans sa forme vu qu'il ne permettait pas en fait de distinguer l'étude de la réalisation. De plus, le montant de Fr. 70'000.- paraissait quand même un peu moindre par rapport aux différents problèmes que l'on rencontre sur nos routes communales.

Plusieurs personnes dans la salle avaient demandé alors que le vote soit scindé en deux, ce qui n'était plus possible du moment que le tractanda avait été validé. Mais M. le Syndic avait mentionné qu'un projet similaire serait présenté sous forme d'un crédit d'étude uniquement pour la phase d'analyses.

En l'occurrence, à ce jour on n'a pas eu ce type de demandes et à part le crédit d'étude relatif à la Route des Colombettes, peu de choses ont évolué sur les routes communales.

La sécurité dans notre village demeure au cœur des préoccupations des habitants. C'est une évidence et chacun est concerné.

Il est, pour le Mouvement Indépendant, vraiment urgent que le Conseil communal puisse nous présenter une étude globale qui recense les points noirs de notre réseau routier et pas seulement justement des mesures éphémères ou sporadiques en fonction des lieux, mais vraiment une analyse complète du réseau communal, sachant que VALTRALOC ne concerne pas les routes communales mais comme son nom l'indique, la traversée de la localité.

Des problèmes évidents de sécurité ont été constatés par tout un chacun, pas besoin d'être ingénieur pour cela, sur la route des Combes qui subit le trafic du quartier du Carry depuis un certain temps depuis la commune de Bulle, sur la route du Briez qui fait office de route de contournement à peu de chose prêt à certaines heures de la journée, ainsi que d'autres points névralgiques. On pourrait en citer bien évidemment plusieurs identiques dans les quartiers aussi où c'est une autre problématique (les routes communales et les quartiers mêmes), et c'est pour cela que l'on aimerait une étude, un crédit d'étude sur l'entier du réseau communal et sur ces quartiers.

Quels sont les aménagements qui peuvent être prévus, quels sont les investissements qui sont à prévoir ? On vient d'évoquer la bonne santé financière de la commune de Vuadens. Je m'en réjouis, je suis très contente également de voir qu'il y a plusieurs projets qui doivent se mettre en route, mais celui-ci fait partie des projets, d'après moi, prioritaires pour la sécurité de nos citoyens. Cela fait longtemps qu'on en parle, cela fait depuis de nombreuses assemblées où ce type de problèmes avait été signalé. Maintenant c'est vraiment le moment d'agir et d'utiliser ces fameux montants qui ont été dans les investissements depuis de nombreuses années et qui n'ont finalement pas été finalisés. Donc je pense qu'avec la santé actuelle des finances communales, c'est le moment vraiment de faire quelque chose et que les choses changent, pas que l'on reporte encore les choses.

Là, on parle d'une discussion de l'assemblée 2013, on peut remonter très loin dans les PV, il y a régulièrement ce genre de demandes. Donc, je demande vraiment que le Conseil communal puisse nous faire une proposition rapidement par rapport aux améliorations.

M. Emmanuel Déforel remercie Mme Isabelle Seydoux. Le Conseil communal ne désire pas intervenir pour l'instant.

La parole est ensuite donnée à M. Daniel Tercier, Syndic.

M. Daniel Tercier :

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

C'est avec beaucoup d'émotion que je dois vous parler d'un personnage, d'une personne vuadensoise ; vous le connaissez toutes et tous, il fait partie de notre village, il est la personne incontournable de la commune.

Lorsque vous vous rendez au bureau communal, vous le rencontrez, vous pouvez engager la conversation, demander un conseil ou un renseignement, il était disponible, serviable.

Ce « il », c'est M. Barbey, Gérard pour beaucoup d'entre nous.

Mais aujourd'hui, Gérard a franchi un cap. Dans l'optique de sa retraite proche, il a sollicité une remise anticipée de ses fonctions de secrétaire communal. Le Conseil communal a répondu favorablement à sa demande.

C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier de cette année, Mme Véronique Margueron officie comme secrétaire communale et M. Laurent Von Däniken a repris la fonction de responsable technique et la présence de Gérard au bureau a diminué.

En 1968, il accomplit un apprentissage d'employé de commerce auprès de la maison E. Glasson et Cie à Bulle dans le domaine des matériaux de construction. A la fin de son apprentissage en 1971, il reste dans la maison et travaille à la vente et à l'administration. Il poursuit sa formation dans les branches du carrelage, du bois et des sanitaires ainsi que comme magasinier. Il fera divers remplacements dans les succursales de Fribourg, Cressier et Romont.

En 1975, Gérard s'installe à Vuadens. Il intègre comme tout jeune arrivant le Corps des Sapeurs-Pompiers : il y restera 17 ans dont 10 ans comme officier. Cette période lui a apporté une très grande connaissance du territoire communale et aussi beaucoup d'amitié.

Le 1^{er} août 1981, Gérard est engagé à la commune de Vuadens comme employé d'administration. Suite au décès du secrétaire-caissier en place, les postes ont été séparés : le caissier et le secrétaire communal dont Gérard a hérité le titre.

Durant quelques années plusieurs mutations de personnes ont eu lieu tant au secrétariat qu'à la caisse. Gérard a ainsi dû se familiariser autant avec l'administration qu'avec la comptabilité communale, domaine d'ailleurs qui l'intéressait.

L'évolution de la commune l'a amené vers de nouvelles tâches : collaboration avec des notaires pour les transactions immobilières, avec des ingénieurs pour les réseaux d'eau potable et les canalisations, avec des architectes et des géomètres pour les projets de construction, avec des urbanistes pour le plan d'aménagement, sans oublier les divers services de l'Etat.

Il a également apprécié de pouvoir faire le lien entre l'administration, le personnel de l'édilité et le responsable de la conciergerie. Il a aussi beaucoup appris avec eux.

Aujourd'hui, le personnel en place est stable : Mme Margueron officie depuis 1990 et M. Olivier Richert s'occupe de nos finances depuis une dizaine d'années.

La première apprentie de notre commune, Mlle Laura Pauli, termine sa formation cette année et un nouvel apprenti rejoindra l'administration au mois d'août prochain.

Durant sa carrière, Gérard a connu de nombreuses et nombreux conseillères/ers communaux, et à la fonction de syndic, M. Konrad Richli, M. Jean Morand, M. Louis Dupasquier, M. Marcel Thürler et votre serviteur.

On ose dire que Gérard était le conseiller communal supplémentaire tant ses connaissances étaient et sont encore appréciées.

L'instauration du Conseil général, l'année dernière a nécessité une collaboration importante entre les différents groupes d'électeurs représentés et l'administration communale. A sa fonction de secrétaire communal, s'est ajoutée celle de secrétaire du Conseil général.

Malgré l'intensité de ce travail, Gérard a la satisfaction d'avoir pu grandement coopérer à la mise en place de ce nouveau législatif.

Mon cher Gérard, cette assemblée te remercie pour toutes ces années passées au service de notre communauté et te souhaite une belle retraite.

Séance du Conseil général du 17 mai 2017

M. Emmanuel Déforel :

Notre Conseil général arrive au terme de notre première année d'existence. Je ne connais pas l'avis de chacun, mais personnellement, je tire un bilan satisfaisant de ce premier exercice. Grâce à l'intérêt de la chose publique, à l'envie de connaître, mais aussi à la recherche du dialogue, notre groupe s'appuie sur de solides fondations.

Pour être honnête, ce vif intérêt m'a quelque peu surpris, mais surtout réjouit. J'en veux pour preuve le taux de participation record à nos séances.

Evidemment, un gros potentiel d'améliorations subsiste. Il nous appartient à tous de l'exploiter. Peut-être pas forcément adepte de la nouvelle formule, le Conseil communal a dû s'adapter. Régulièrement, nous constatons des améliorations, encore ce soir, dans les informations et dans les délais notamment. Celles-ci sont indispensables au bon fonctionnement de notre commune.

Je vous en remercie et vous encourage à suivre sur cette voie.

Pour terminer, et avant de rendre mon costume, j'aimerais remercier mes collègues de bureau ainsi que le personnel administratif communal pour leur collaboration. Avec leur soutien, ma présidence a été un plaisir, et du plaisir, je t'en souhaite, Christophe.

La séance est levée. Je vous remercie de votre participation, et vous souhaite une agréable fin de soirée et un bel été.

La séance est levée à 20h46

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :

Le Président :

Véronique Margueron

Emmanuel Déforel